

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE LICENCE PROFESSIONNELLE
AGRONOMIE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR Sciences et Montagne

ARRÊTE 2025-294

- Article 1 :** Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE**
Mention : *Agronomie*
Spécialité : *Agro-écologie et transition en territoires de montagne*
pour la **validation du semestre 6** est fixée comme suit :

Nom Prénom et Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ PEYRACHE-GADEAU Véronique (MCF)
Vice-président ➤ CAYLA Nathalie (PRAG)
Membres ➤ HUREZN Thomas (Professionnel) ➤ DEQUIDT Florent (Ens lycée agricole)

- Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire de le site universitaire du Bourget du Lac.

- Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry le 10/04/2025
Pour le Président et par son représentant
Le Directeur de l'UFR Sciences et Montagne



Philippe BRIAND
Richard TAILLET

Ampliation aux membres du jury d'examens